



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 33 / 2013

au Conseil communal

* * *

Crédits d'étude

- 1. Destination du Site d'activité stratégique de développement « La Sauge »**
- 2. Aménagement du Barreau de « La Sauge »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

1.1 But du préavis

La Municipalité souhaite, par le présent préavis, faire le point dans le dossier de « La Sauge », qui va (enfin) évoluer sensiblement ces prochains mois.

Il débouche sur deux demandes de crédits d'étude qui doivent permettre de :

- ✓ fixer la destination du **Site d'activité stratégique de développement « La Sauge »** ;
- ✓ avancer dans l'aménagement du **Barreau de « La Sauge »**.

Auparavant, la Municipalité a pris acte avec satisfaction de deux éléments importants :

1.2 Eclatement de la Jonction de la Blécherette

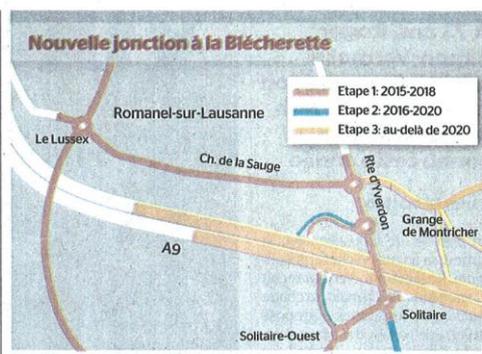
« Le 20 septembre 2013, le Conseil fédéral a pris les décisions suivantes :

1. Le projet général Route nationale N09, Eclatement de la jonction de la Blécherette du 27.02.2009, avec des coûts devisés à CHF 63,77 mio. est approuvé et débloqué pour l'élaboration du projet définitif y compris rapport d'impact sur l'environnement 3ème étape ;
2. Les aménagements autoroutiers ne seront réalisés que simultanément avec les mesures d'accompagnement du canton et des communes pour les routes d'accès nécessaires au bon fonctionnement de la jonction et de ses accès ;
3. Il est constaté que le projet répond aux prescriptions concernant la protection de l'environnement. Les demandes de l'Office fédéral de l'environnement devront toutefois être prises en compte pour l'élaboration du projet définitif, y compris le rapport d'impact sur l'environnement 3ème étape. L'Office fédéral des routes est autorisé à mettre à disposition des pièces du dossier en vertu de l'art. 20, al. 1, OEIE. »

(Extrait 24 heures 21 septembre 2013)



Les files sur la bande d'arrêt d'urgence ne seront plus qu'un mauvais souvenir. FLORIAN CELLA



1.3 Plan Directeur Localisé intercommunal (PDL) "Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne"

Le mandat en vue de l'élaboration du PDL " Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne" vient d'être attribué le 27 septembre 2013 au Bureau Urbaplan et consorts selon la « fastidieuse » procédure des marchés publics.

La démarche d'élaboration du PDL s'inscrit dans la continuité des études du SDNL. Elle devra porter une attention particulière aux planifications supérieures, tenir compte des chantiers d'études réalisés et en cours, des avant-projets de planification réalisés ou en cours ainsi que des planifications cantonales, intercommunales et communales actuelles et en cours.

En respect des buts et contenus définis dans l'article 38b de la LATC et des documents directeurs supérieurs, le mandataire retenu devra:

- coordonner les résultats des études réalisées et en cours ;
- coordonner les options prises dans le cadre d'avant-projets et de projets de planification cantonales et communales en cours dans le périmètre ;
- réaliser les études complémentaires utiles;
- traduire les orientations stratégiques en intégrant toutes les mesures utiles ;
- tenir compte des remarques pertinentes et constructives formulées par la population et les associations à l'occasion de la consultation publique du Chantier 1 de décembre 2009.

Il est rappelé que le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne a, en mai 2011, accordé un crédit d'étude de **Fr. 120'000.--**, part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour l'élaboration du Plan Directeur Localisé intercommunal dans le périmètre du Chantier 1 du SDNL (Préavis N° 64/2011).



2. Destination du site d'activité stratégique de développement **« La Sauge »**

2.1 Contexte et enjeux

Dans le cadre du processus d'actualisation des sites stratégiques de la Politique des Pôles de Développement (PPDE), conduit par le Groupe Opérationnel des Pôles (GOP), la commune de Romanel-sur-Lausanne, ci-après Romanel, la commune de Jouxens-Mézery, ci-après Jouxens, et le canton de Vaud s'engagent en tant que partenaires dans une démarche visant la planification du territoire de La Sauge.

Reconnaissant les conditions favorables offertes par le Nord lausannois, les planifications supérieures, Projet d'Agglomération Lausanne - Morges (PALM 2012) et Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL 2007), inscrivent La Sauge comme site stratégique, en lui attribuant des fourchettes de développement en termes d'emplois et de surfaces pour les accueillir. De plus, selon la PPDE, La Sauge est identifiée comme un potentiel site stratégique de développement d'intérêt cantonal.

Or à ce jour, La Sauge est affectée en zone agricole avec des terrains de qualité 1 inscrits en Surface D'Asselement (SDA). Elle est proche de zones d'activités ou mixtes, existantes et en cours de planification, dont il faut tenir compte. La valorisation de La Sauge nécessite donc une planification d'affectation à fonder sur l'évaluation des besoins économiques auxquels elle devrait répondre et sur une clarification de sa destination et de sa dimension (périmètre). Ce passage de la planification directrice à l'échelle de l'agglomération à la planification d'affectation à l'échelle locale implique la vérification et la consolidation des cibles d'accueil d'emplois en fonction de la destination du site, de sa coordination avec les zones d'activité du Nord lausannois, de même qu'en intégrant les contraintes urbanistiques, environnementales et paysagères existantes.

Une fois que l'opportunité et les objectifs de la création d'un site stratégique d'activité à La Sauge auront pu être confirmés et précisés, il s'agira d'établir une stratégie de développement territorial à concrétiser dans un Plan Partiel d'Affectation (PPA).

Du point de vue de la planification territoriale

La démarche à entreprendre s'appuie sur les planifications directrices établies, le PALM et le SDNL, ainsi que sur les Chantiers d'étude 1, 2 et 4a du SDNL :

La Sauge se situe au sud du site stratégique C « Romanel-Vernand-Cheseaux » du PALM, dans lequel l'urbanisation est encouragée le long du LEB avec de nouvelles centralités à renforcer autour des gares. Elle fait l'objet d'une mesure d'urbanisation de type planification prioritaire en tant que secteur à prédominance d'activités avec une cible de densité de 150 pers/ha, soit 2'400 emplois tertiaires et 150'000m² SBP, pour lequel les instruments de planification prévus sont un PDL et un PPA.

Une caractéristique de La Sauge est d'être très bien desservie par le réseau routier et autoroutier, ce qui constitue un atout pour certaines activités, mais aussi une concurrence vis-à-vis de la Mobilité Douce (MD) et des Transports Publics (TP), dont l'attractivité doit être assurée pour constituer une alternative forte. Les mesures de mobilité du PALM concernent en substance la Mobilité Douce (MD) avec une amélioration du réseau, les Transports Publics (TP) avec une augmentation de la cadence du LEB et la création d'une ligne de bus depuis le futur terminus m3 vers Cheseaux (TL 53) et le Transport Individuel Motorisé (TIM) avec la réalisation du barreau de La Sauge en tant que mesure d'accompagnement de la jonction autoroutière (PALM 2007 mesure 14b). Ce nouveau barreau connectant deux routes cantonales aura une influence sur la desserte locale, car il traversera le secteur, mais ne devra pas être interrompu par différents accès à La Sauge, afin de ne pas perturber la fluidité du trafic. A la limite est du site C du PALM, à l'écart de l'axe du LEB, l'association Blécherette région, composée des communes du Mont-sur-Lausanne, de Romanel-sur-Lausanne et de Lausanne, avait identifié le secteur du Marais comme site stratégique potentiel de la PPDE. Le canton a confirmé l'inscription de ce site en tant que zone d'activité potentielle (ancien pôle économique 7a), sous réserve d'une accessibilité suffisante. Ce site a aussi été inscrit au SDNL. Par la suite, en raison notamment de la volonté de préserver le secteur est de la RC448a de toute construction et de la problématique de l'accessibilité, l'étude du Chantier 1 du SDNL a proposé de déplacer la réflexion sur le secteur de La Sauge, plus accessible, en relation directe avec l'arrêt LEB « Le Lussex ».

Le Chantier 1 du SDNL « Axe LEB Lussex - Bel-Air - concept de développement » (2009) a posé les principes généraux de développement d'un site stratégique à La Sauge, en particulier en relation avec l'arrêt LEB « Le Lussex » autour duquel devra se former une centralité urbaine comprenant services et équipements à vocation locale, avec le futur barreau de La Sauge, qui s'inscrira sur l'actuel chemin de La Sauge pour offrir une nouvelle liaison de contournement du site stratégique C (cf. Chantier 2) et avec le parc paysager d'agglomération de la Blécherette qui pourrait se prolonger au nord sous forme d'un grand parc d'activités à caractère paysager (cf. Chantier 4a). L'objectif de densité énoncé est de 2'500 à 3'000 emplois tertiaires, ce qui est supérieur à la cible PALM.

Le Chantier 2 du SDNL « Stratégie d'accessibilité multimodale » (2012) relève l'ambition du développement urbain prévu dans le Nord lausannois et met en évidence le fait qu'il est conditionné par un développement de transports collectifs forts et par la maîtrise du TIM. Le chantier conclut sur un schéma directeur pour assurer l'accessibilité à ce secteur de l'agglomération à l'horizon de son plein développement, soit en 2030. Les flux de trafic montrent que l'accès au Nord lausannois se fait principalement par le sud. La Sauge s'étend entre deux nœuds routiers à fort trafic, à l'est la bretelle autoroutière et la RC 448a, à l'ouest Le Lussex et la RC 401. Elle sera ainsi concernée par certaines mesures PALM en plus de celles déjà mentionnées, comme une liaison routière et TP entre Le Lussex et Crissier-Renens, qui la relierait à l'Ouest lausannois.

Le Chantier 4a du SDNL « Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage » (2012) reconnaît le Nord lausannois comme un territoire de transition entre la campagne urbaine et la ville, avec pour objectifs de rééquilibrer l'importance entre tissus bâtis et non-bâtis, de valoriser la qualité de vie et aussi d'augmenter la valeur économique durable et à long terme des espaces construits.

Cette stratégie se décline en une série de mesures dont certaines concernent La Sauge tant dans le domaine du paysage que de la nature : vues (dégagement sur le grand paysage au sud), densité-qualité (intégration du bâti dans le paysage), abords des axes de mobilité et perception (RC, autoroute), traitement paysager des secteurs ORNI (ligne HT), lisières forestières (Bois de Judée), bosquets et cordons boisés (haie ouest du Bois de Judée, bosquets nord-ouest et du Lussex), corridors biologiques (liaison biologique le long de l'autoroute). De plus, dans le volet sur le Parc d'agglomération de la Blécherette, des recommandations sont formulées pour l'aménagement de La Sauge.

Toujours au niveau des planifications directrices, La Sauge fait partiellement partie du périmètre du futur Plan Directeur Localisé intercommunal (PDL) « Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne », qui va être élaboré parallèlement aux études sur La Sauge. Leurs résultats vont donc contribuer à l'établissement de ce plan.

Du point de vue de l'économie

Le chantier 3a du SDNL « Définition de la vocation économique du Nord lausannois » doit documenter les planifications du point de vue affectation. Un premier forum s'est tenu sur ce thème, dont les résultats pourront être versés à la réflexion. Toutefois, le calendrier de la poursuite de ce chantier ne correspond pas à celui de la planification de La Sauge. Par conséquent, la présente démarche commence par un diagnostic économique et la définition de la destination de ce site.

En relation avec les autres secteurs d'activités du Nord lausannois et en regard des intérêts cantonaux, régionaux et locaux, il s'agit d'envisager les besoins auxquels le site pourrait répondre, d'identifier les types d'activités ou d'entreprises à implanter, voire une possible mixité d'activités, et de vérifier les objectifs de densité en terme d'emplois. Pour cela, il convient de conjuguer les besoins évolutifs des acteurs économiques avec la stratégie cantonale de développement, qui s'exprime dans les planifications directrices et les politiques sectorielles ayant des portées à plus long terme.

Le document-cadre qui doit être signé a donc pour but de fixer les objectifs et la démarche, les principales modalités des mandats d'études et de la collaboration entre les communes et le canton au sein du SDNL, ainsi que le budget et la clé de répartition du financement entre partenaires. Cet accord-cadre sert aussi de base à l'établissement des cahiers des charges des mandats.

Les différents points traités s'organisent selon deux grandes étapes successives : premièrement le diagnostic économique avec argumentaire sur l'opportunité et les objectifs de la création d'un site stratégique d'activité à La Sauge et dans un deuxième temps des études-tests d'urbanisme.

Les résultats de la 1^{ère} étape conditionneront le lancement et l'orientation de la 2^{ème} étape. Les modalités d'élaboration d'un PPA seront fixées en temps voulu et ne font pas partie de cet accord-cadre.

3.2 Objectifs

L'ensemble de la démarche s'appuiera sur les objectifs suivants :

Objectifs généraux

ETAPE 1

Evaluation des besoins et potentiels d'un site stratégique d'intérêt cantonal à La Sauge dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des pôles de développement et dans celui du PALM et du SDNL.

ETAPE 2

Etablissement des principes d'aménagement du site de La Sauge à concrétiser dans le PDL "Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne" et dans des plans partiels d'affectation (PPA) sur Romanel et Jouxten.

Objectifs spécifiques

ETAPE 1

- 1.1 Définition de la vocation d'un site stratégique de La Sauge dans le réseau des sites d'activités du Nord lausannois et en regard des intérêts cantonaux, régionaux et locaux.
- 1.2 Vérification du potentiel d'emplois en relation avec cette affectation et avec les cibles de densités humaines visées par les planifications directrices.
- 1.3 Première définition du périmètre du site et de son potentiel constructible tenant compte de sa vocation, de ses relations avec la centralité du Lussex, de son réseau d'accessibilité, de son intégration dans le bâti environnant et le paysage, des contraintes environnementales ainsi que d'un développement par étapes.
- 1.4 Identification des contraintes foncières.

ETAPE 2

- 2.1 Établissement de propositions d'organisation du site par étapes ainsi que d'implantations, gabarits et volumes des constructions répondant aux exigences de densité et de qualité urbanistiques, de même qu'aux contraintes environnementales et paysagères.
- 2.2 Établissement de principes généraux d'aménagement des espaces publics et collectifs en relation avec les espaces de mobilité.
- 2.3 Établissement de concepts généraux de déplacement multimodal et de stationnements coordonnés avec le bâti, les espaces de mobilité et la densité humaine.
- 2.4 Renforcement de la fonction d'interface de la gare du LEB pour favoriser son attractivité et ses relations avec La Sauge.
- 2.5 Coordination de la stratégie de développement du site de La Sauge avec le PDL « Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne » et avec les planifications d'affectations de Romanel et Jouxten.
- 2.6 Coordination avec le projet du nouveau barreau de la Sauge.
- 2.7 Coordination avec le projet de relocalisation du Service cantonal des Automobiles et de la Navigation (SAN).

3.3 Périmètre

Le périmètre d'étude est plus large que le périmètre d'un futur site stratégique et d'un futur PPA.

Il se situe sur les communes de Romanel-sur-Lausanne et Jouxpens-Mézery.

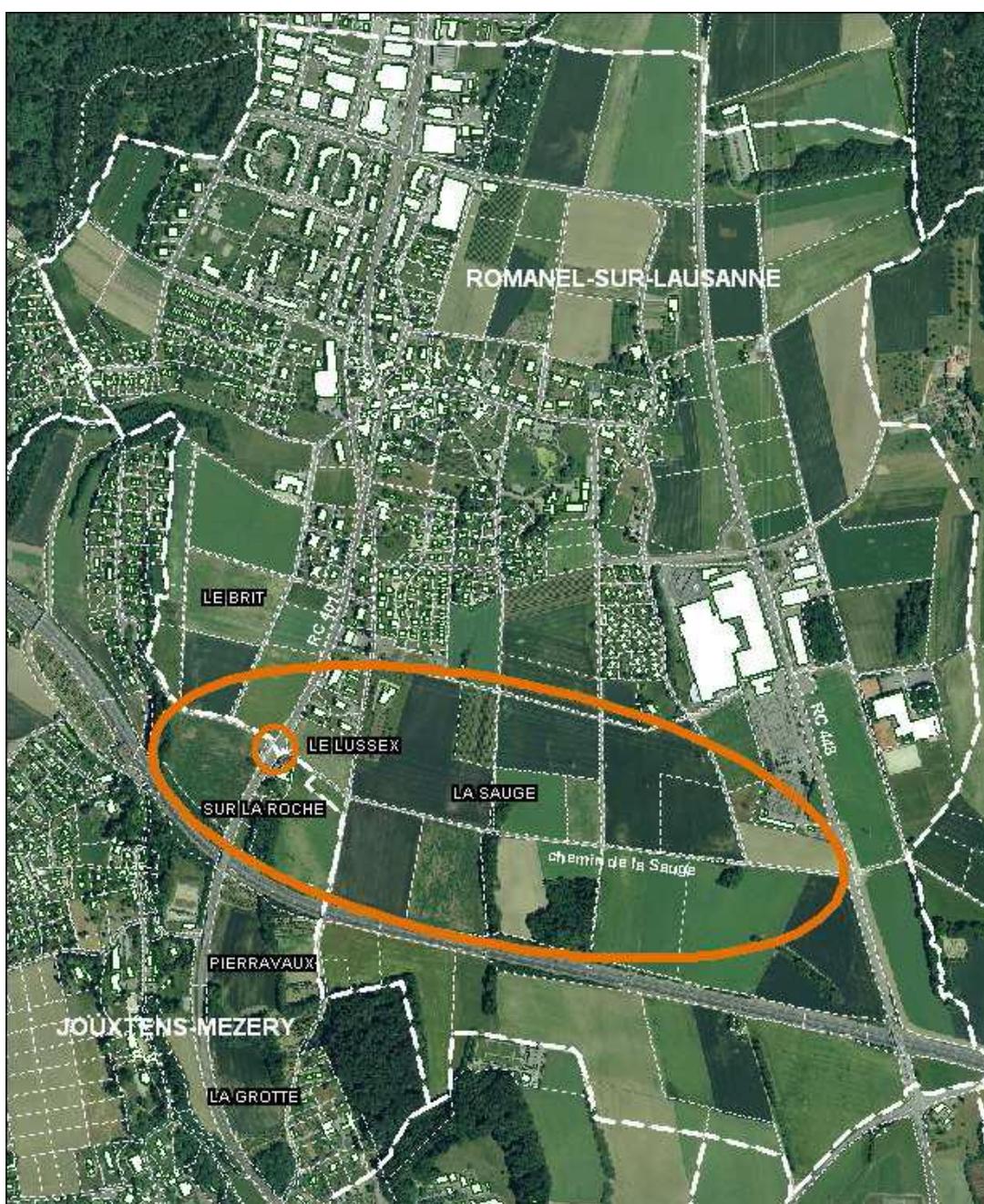
Ses limites principales sont :

- au nord le village de Romanel,
- à l'est la route d'Yverdon (RC 448),
- au sud l'autoroute A9,
- à l'ouest, le quartier d'habitation de faible densité du Lussex.

Les interactions, entre le périmètre d'étude et son contexte entrent dans la réflexion, en particulier pour la mobilité et le paysage.

Le périmètre de réflexion du volet économique s'élargit à celui du futur PDL Lausanne-Vernand - Romanel-sur-Lausanne, à la partie Nord-Est de la commune de Jouxpens, voire pour certains aspects à celui du SDNL.

Le périmètre d'un futur site stratégique et d'un PPA sera prédéfini au cours de l'étape 1 et précisé au cours de l'étape 2.



3.4 Calendrier prévisionnel

	2013						2014												
	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
PRELIMINAIRE : document-cadre																			
ETAPE 1																			
cahiers des charges économie + AT																			
préavis + aide LADE + attrib. mandats																			
diagnostic écon. + état lieux AT +																			
ETAPE 2																			
cahier des charges urbaniste																			
préavis + aide LADE + attrib. Mandats																			
cahier des charges études-tests																			
études-tests																			
synthèse																			
PPA																			

ATE : atelier économique : fin janvier ATU : ateliers études-tests : fin juin, fin août ATS : atelier synthèse : fin oct. ■ : prise de position du GD

3.5 Organisation

Pour le suivi de la démarche, un Groupe Décisionnel (GD) et un Groupe Technique (GT) seront formés à partir des organes de suivi du SDNL. Afin de garantir le bon avancement de la démarche, le GD prendra position sur les résultats intermédiaires et finaux de la démarche. Le GROFIL du SDNL sera tenu informé, voire sollicité par le GD pour l'adoption du rendu d'étude. De plus, il prendra part à la décision de lancer la planification de La Sauge, soit l'étape 2 destinée aux études-tests. La gestion de la démarche et des mandats est assurée par le chef de projet du SDNL.

GROUPE DECISIONNEL (GD)

Le groupe décisionnel, présidé par M. Edgar Schiesser et composée des responsables politiques des différentes entités, réalise les tâches suivantes :

- ✓ valide le document-cadre et les cahiers des charges,
- ✓ valide le budget et la clé de répartition du financement,
- ✓ propose l'attribution des mandats à l'autorité compétente,
- ✓ décide de l'orientation des différentes étapes de la démarche,
- ✓ le cas échéant, valide le périmètre et les principes directeurs du PPA,
- ✓ relaie au GROFIL du SDNL les résultats des étapes de la démarche et les propositions de communication pour information ou/et décision.

La **communication** sur la démarche et ses résultats interviendra aux moments-clés identifiés par le GD au cours de la démarche et fera l'objet d'une décision du GROFIL du SDNL.

GROUPE TECHNIQUE (GT)

La cellule de pilotage technique, le groupe technique et son sous-ensemble, la cellule de pilotage technique, composés des responsables techniques des différentes entités, réalisent les tâches suivantes :

- ✓ établit le document-cadre et le soumet au GD,
- ✓ établit et fait établir les cahiers des charges et les soumet au GD,
- ✓ fait des propositions au GD pour l'attribution des mandats,
- ✓ informe la Cellule de Pilotage Technique (CPT) du SDNL aux moments-clés de la démarche,
- ✓ organise ou fait organiser la communication selon les décisions du GD.
- ✓ fait réaliser le diagnostic économique et l'état des lieux AT ainsi que, le cas échéant, les études-tests et la synthèse selon les décisions du GD.

Le GT peut solliciter l'appui de certains des membres de la CPT du SDNL pour des points particuliers ou pour la coordination à assurer avec d'autres projets en lien avec le site.

3.6 Mandats

Les mandataires fournissent les prestations décrites dans le cahier des charges de leur mandat (voir résumé ci-dessous), collaborent avec le GT et participent aux séances du GD et du GT si nécessaire, de même qu'aux ateliers, selon les échéances fixées par le cahier des charges de leur mandat.

Les ateliers sont composés de :

- Etape 1 – atelier économique : GD, GT, économiste, urbaniste et représentants des milieux économiques ;
- Etape 2 – atelier études-tests + synthèse : collège d'experts présidé par un expert extérieur et composé des membres du GD et du GT.

Les mandats suivants seront attribués :

- **Economie** : 1 mandat d'économiste pour le diagnostic économique, avec argumentaire sur l'opportunité et les objectifs de la création d'un site stratégique d'activité à La Sauge, ainsi qu'avec l'animation de l'atelier économique. Ce mandat comportera un volet « études-tests » pour la participation aux ateliers, à réaliser sous réserve de la poursuite de la démarche par l'étape 2.
- **Urbanisme – Mobilité – Environnement** : 1 mandat à un urbaniste qui s'adjoindra les compétences de spécialistes en mobilité et environnement pour l'état des lieux AT, avec contribution à l'argumentaire sur l'opportunité et les objectifs de la création d'un site stratégique d'activité à La Sauge, ainsi qu'avec participation à l'atelier économique. Ce mandat comportera un volet « études-tests » pour l'établissement du cahier des charges et de la synthèse des études-tests et l'élaboration des principes directeurs pour le PPA, avec la participation aux 2 ateliers de restitution et l'animation de l'atelier de synthèse, à réaliser sous réserve de la poursuite de la démarche par l'étape 2.
- **Etudes-tests** : 3 mandats à des groupements de spécialistes en urbanisme, mobilité et environnement, pour l'élaboration des études-tests et la participation aux 2 ateliers de restitution. 1 mandat d'expert en urbanisme pour l'animation des deux ateliers de restitution des études-tests et la participation à l'atelier de synthèse.

3.7 Budget et financement

Le coût total des études est estimé à **Fr. 246'000.--** (TTC) et la participation des différentes entités est illustrée dans le tableau suivant. Au niveau des communes, la répartition est basée sur la taille des sites concernés sur les communes de Jouxens et Romanel.

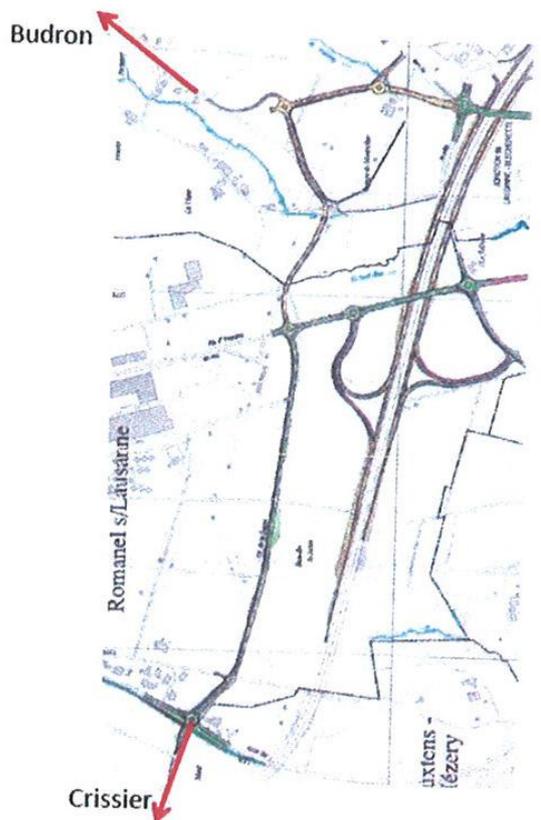
Description	Coûts estimés CHF - TTC				
	Total	A charge du canton	A charge des communes		
			Total	Jouxens	Romanel
ETAPE 1					
- diagnostic économique + rapport + animation atelier économique	30'000				
- état des lieux AT + rapport + participation atelier économique	50'000				
Total	80'000	60'000	20'000	3'000	17'000
Part du financement total		75%	25%		
Part du financement communes			100%	15%	85%
ETAPE 2					
- cdc des études-tests + synthèse - principes directeurs PPA + participation 3 ateliers	40'000				
- études-tests (3 mandataires à CHF 35'000.-)	105'000				
- animation 2 ateliers + participation atelier synthèse (urbaniste experts)	7'500				
- économiste pour participation aux 3 ateliers	6'000				
- communication et divers	7'500				
Total	166'000	110'000	56'000	8'400	47'600
Part du financement total		66%	33%		
Part du financement communes			100%	15%	85%
Total à la charge de Romanel					64'600

4. Aménagement du barreau de « La Sauge »

4.1 But de l'étude

Les principaux buts de l'étude sont les suivants :

- **établir les plans de charges de trafic de dimensionnement**, sur le périmètre d'étude pour 2030 et pour les étapes de réalisation du barreau;
- **élaborer les principes d'accessibilité multimodaux aux projets de développement** situés le long du barreau de la Sauge;
- **préciser les principes d'aménagement et d'exploitation** de l'axe pour l'horizon de réalisation (2020), en mêlant intimement les aspects urbanistiques, paysagers et fonctionnels;
- **vérifier que les principes d'exploitation et d'aménagement pour l'horizon de réalisation soient compatibles avec la situation à long terme**, notamment en cas de prolongement du barreau vers l'ouest (en direction de la RC 251) et vers l'est (barreau Montricher en direction de la RC 449), pour les aspects d'exploitation et les emprises supplémentaires éventuelles à réserver;
- **réaliser un projet d'aménagement au niveau de détail d'une étude préliminaire au sens de la SIA**, pour un horizon de démarrage des travaux situé entre 2015 et 2018 ;
- **estimer, de manière itérative, les coûts de l'ouvrage** (travaux et emprises) **avec une marge d'erreur de l'ordre de $\pm 30\%$ près** selon les hypothèses fournies par les partenaires (communes, LEB et canton (SR-VD)).



Le périmètre de réflexion considéré, pour les aspects mobilité, trafic et paysage, inclut le barreau de la Sauge dans son intégralité (y.c. les prolongements est et ouest envisagés à terme) pour l'horizon à long terme. Par ailleurs, l'avant-projet d'aménagement, ainsi que les principes d'exploitation pour l'horizon de réalisation (2020), intègre le barreau de la Sauge situé entre la RC 401 à l'ouest (carrefour de Lussex) et la RC 448 à l'est.

4.2 Suivi du projet et planning

Le Service de la mobilité est chargé du pilotage de l'étude, en la personne d'un chef de projet, qui sera responsable pour organiser l'avancement du mandat, suivre le groupement d'étude, ainsi que les coordinations et les validations successives nécessaires.

Comme pour l'ensemble des études de tronçons routiers menées dans le projet PALM, deux instances interviendront dans le cadre de l'étude:

- **le groupe technique:** sera constitué du pilote de l'étude, des représentants techniques des communes de Romanel et de Jouxens-Mézery, ainsi que des principales instances concernées que sont le SDNL, les Transports publics Lausannois (TL) et le LEB. Un représentant du Service des routes, chargé de la réalisation, sera également présent.

Au cours de la réflexion et selon les besoins, les Communes du Mont-sur-Lausanne, Lausanne et Crissier seront éventuellement consultées, notamment pour la réflexion sur le long terme. Il en sera de même avec les représentants d'autres services cantonaux tels que le Service du Développement Territorial (SDT) et la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

Toutes ces personnes guideront le groupement d'étude dans son travail. A chaque étape déterminante de la réflexion, le groupe technique fera des recommandations, en vue d'une séance qui suivra avec le groupe décisionnel.

- **le groupe décisionnel:** le chef de projet et le groupement d'étude présenteront au groupe décisionnel les résultats des réflexions et les recommandations faites par le groupe de suivi, pour validation ou amendement. Le groupe décisionnel sera constitué des représentants politiques des Communes de Romanel et de Jouxten-Mézery, du président du SDNL et de la direction du Service de la mobilité.

Calendrier prévisionnel

À partir du moment où le groupement sera mandaté, soit probablement d'ici fin 2013, le délai de l'étude est entre cinq et six **mois**, hors délais de validations intermédiaires.

4.3 Budget et financement

Sur la base du programme de travail défini ci-dessus, le montant total des honoraires et des frais nécessaires à l'étude est estimé à **Fr. 161'940.--** (TTC), se répartissant par mandataires de la manière suivante :

Description	Mandataire	Coûts estimés CHF - TTC		
		Total	A charge du canton	A charge de Romanel
Trafic, mobilité et pilotage de l'étude	Transitec	72'150		
Elaboration des plans d'avant-projet, estimation des coûts et planning de réalisation	Schopfer et Niggli	64'750		
Proposition urbanistiques et paysagères	Verzone Woods	25'040		
Total		161'940	80970	80970
Part du financement total			50%	50%

Par souci d'efficacité et surtout de célérité, cette étude préalable sera dans un premier temps financée pour moitié par l'Etat de Vaud et pour l'autre moitié par la Commune de Romanel. Une fois l'avant-projet défini et le budget global établi, la part des différents partenaires complémentaires (Commune de Jouxten-Mézery et LEB) sera recalculée en globant les frais de la présente étude.

5. Financement - Amortissement

La Municipalité propose le financement de ces deux crédits d'étude par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.

Cette dépense sera amortie par le *compte 420.3316 "Amortissements d'autres dépenses"*.

Au plan des investissements 2013-2017 (annexe du budget 2013), la part de notre Commune pour l'aménagement du Chemin de la Sauge et du dénivelé Lussex-Sauge figure pour un montant total de **Fr. 4'600'000.--**. Une part de ce montant sera facturée aux propriétaires, au titre de la taxe sur l'équipement communautaire.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N° 33/2013, adopté en séance du 7 octobre 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder **un crédit d'étude de fr. 65'000.-- (TTC)**, part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour l'élaboration d'études-tests d'urbanisme pour déterminer la destination du Site d'activité stratégique de développement « La Sauge » ;
2. d'accorder **un crédit d'étude de fr. 81'000.-- (TTC)**, part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour l'étude préliminaire en vue de l'aménagement du barreau de « La Sauge » ;
3. d'autoriser le financement de ces crédits d'étude par la trésorerie courante ou, au besoin, par l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement ;
4. d'autoriser l'amortissement de ces dépenses sur une durée maximale de 10 ans, par le *compte 420.3316 "Amortissements d'autres dépenses"*.

La Municipalité

Municipal en charge du dossier : Edgar Schiesser, syndic

Municipal en charge des finances : Denis Favre

Romanel-sur-Lausanne, le 7 octobre 2013